Compte-rendu de la séance du 22 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le quinze mai deux mille vingt-quatre s'est réuni, en séance publique, à la salle Loisirs et Culture sous la présidence de Madame Lea DUVAL.

Conseillers municipaux présents : 14
Lea DUVAL, Maire, Mickaël TOIN, Julie NAVEAU, Sébastien LE COCGUEN, Sandrine GUIARD, Stéphane RAMOND, Adjoints,
Bertrand FLEURY, Géraldine COURTOIS, conseillers municipaux délégués
Gaby LAMBERDIÈRE, Jocelyne SILLÉ, Hugues CORBIN, Nadège CARRÉ, Frédéric RELANGE, Christian BYK, Conseillers.

Conseillers municipaux absents excusés : 5
Isabelle LUBIN, Véronique DENOS, Thierry HABERT, Delphine BROUILLÉ, Patrick OLIVIER,

Pouvoirs : 2
Véronique DENOS a donné procuration à Sébastien LE COCGUEN
Isabelle LUBIN a donné procuration à Bertrand FLEURY

Monsieur Sébastien LE COCGUEN a été désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation compte-rendu CM du 3 avril 2024
2. Enlèvement embâcles pont roman – convention avec la commune de Maresché
3. Aide nouveaux commerçants
4. Camping – vente bungalows d'occasion
5. Plan de circulation – arrêts minute
6. Parc Éolien Saint-Christophe-du-Jambet – Arrêté préfectoral
7. Personnel communal – Création poste agent des services techniques
8. Personnel communal – Accroissement temporaire d'activité
9. Mini-Golf – Recrutement saison 2024
10. Affaires diverses

DCM n°2024031 : Approbation de la séance du 3 avril 2024

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur le compte-rendu de la séance du 3 avril 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 3 avril 2024.

DCM n°2024032 : Enlèvement embâcles pont roman – convention avec la commune de Maresché

Rapporteur : Lea DUVAL, Maire

Les embâcles résultent de l'accumulation de bois ou autres débris flottant retenus par un obstacle en lit mineur tels qu'une souche, un arbre tombé, etc…
S'ils présentent de nombreux effets bénéfiques sur le fonctionnement du milieu aquatique, dans certains cas ils peuvent constituer une menace pour la stabilité des ouvrages. Tel est le cas pour le pont roman mitoyen entre les communes de Beaumont-sur-Sarthe et Maresché. En obstruant l'ouvrage, ils sont à l'origine de fortes poussées qui remettent en cause sa stabilité.
L'entretien des cours d'eau non domaniaux incombant aux propriétaires riverains, conformément à l'article L.215-14 du code de l'environnement, les 2 communes intervenaient jusqu'alors chacune à leur tour pour faire enlever les embâcles.
Afin de simplifier les interventions, il a été convenu avec la commune de Maresché que ce soit systématiquement la commune de Beaumont-sur-Sarthe qui fasse enlever les embâcles et que la commune de Maresché rembourse 50% de la facture sur présentation de cette dernière.

- **Il est proposé au conseil, d'autoriser madame le Maire à signer une convention avec la mairie de Maresché afin de valider ce mode de fonctionnement.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Valide le mode de fonctionnement énoncé ci-dessus.

Autorise madame le Maire à signer la convention avec la commune de Maresché annexée à la présente délibération.

Arrivée de Stéphane RAMOND

DCM n°2024033 : Aide nouveaux commerçants

Rapporteur : Lea DUVAL
La commune a, par délibération du 2 septembre 2020, décidé d'instaurer le versement d'une aide d'un montant forfaitaire de 1 500 euros en faveur des artisans ou commerçants s'installant sur la commune à compter du 2 septembre 2020.

Madame le Maire ajoute qu'une demande vient d'être déposée par madame Lucie THÉBAULT, pour l'ouverture d'un salon de beauté au 14, rue Maximilien Gaisneau suite au départ de madame Jennifer DENIS (onglerie).

- **Il est proposé au conseil : d'une part de statuer sur l'attribution de la subvention à madame THÉBAULT et d'autre part de clarifier la délibération du 2 septembre 2020 sur les créations ou les reprises d'activité.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Émet un avis favorable, à l'octroi de l'aide pour l'ouverture du commerce ci-dessous.
Autorise madame le Maire à signer la convention avec le bénéficiaire

- **SUBLIME & VOUS**
    - Mme Lucie THÉBAULT
    - Salon de beauté
    - 14, rue Maximilien Gaisneau

Décide de reporter la révision de la délibération du 2 septembre 2020 à une prochaine réunion de conseil municipal.

DCM n°2024034 - Camping – vente bungalows d'occasion

Rapporteur : Lea DUVAL, Maire
Madame le Maire rappelle que la commune a fait l'acquisition de 3 nouveaux bungalows toilés neufs et équipés pour le camping. Ces bungalows ont été installés dès l'ouverture de cette saison.
Plusieurs demandes nous sont parvenues de particuliers qui souhaitent faire l'acquisition des anciens bungalows (3 bungalows 5 personnes et 1 bungalow 4 personnes).

- **Il est proposé au conseil de vendre les anciens bungalows, de fixer leur prix de vente et d'autoriser madame le Maire à émettre les titres de recette correspondant.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de vendre les anciens bungalows.
Fixe les tarifs ainsi qu'il suit :

- Bungalows 5 personnes :
    - 300 € l'unité
    - 500 € pour l'achat de 2 bungalows
    - 700 € pour l'achat de 3
- Bungalow 4 personnes :
    - 200 € l'unité

Charge madame le Maire d'émettre les titres de recette correspondants.

DCM n°2024035 – Plan de circulation – arrêts minute

Rapporteur : Lea DUVAL, Maire

Madame le Maire rappelle la délibération n°2021-106 du 15 décembre 2021 validant le plan de circulation et précise que dans les zones de rencontres le stationnement n'est autorisé que sur les espaces aménagés à cet effet.
Afin de faciliter l'accès aux divers commerces du centre-ville, certains emplacements de stationnement ont été identifiés comme « arrêts minute ».

- **Il est proposé aux membres du conseil de fixer la durée de stationnement ainsi que les périodes de limitation sur ces arrêts et de charger madame le Maire de prendre l'arrêté correspondant.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Propose de fixer la durée de stationnement à 30 minutes de 8h00 à 19h00 tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés.
Charge madame le Maire de prendre l'arrêté correspondant.
Précise que la mise en place de cette nouvelle réglementation sera précédée d'une période de communication et de pédagogie.

DCM n°2024036 – Parc Éolien Saint-Christophe-du-Jambet – Arrêté préfectoral

Madame le Maire rappelle que la commune a donné son avis, en septembre 2023, conformément à l'article R.181-38 du Code de l'environnement, sur le projet de parc éolien sur les communes de Moitron-sur-Sarthe et Saint-Christophe-du-Jambet.

Madame le Maire porte à la connaissance du conseil municipal, l'arrêté préfectoral d'autorisation n°DCPPAT 2024-0049

Le Conseil Municipal prend acte.

DCM n°2024037 – Personnel communal – Création poste agent des services périscolaires

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.
Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un agent contractuel occupe actuellement un poste de surveillance à la garderie périscolaire et à la cantine à raison de 20.50 heures hebdomadaires.

S'agissant d'un emploi permanent, il y a lieu de créer un poste à temps non-complet pour les services périscolaires (garderie et cantine)

- **Il est proposé, pour le bon fonctionnement des services, de créer un poste d'adjoint technique à temps non-complet à compter du 1er septembre 2024, pour assurer les fonctions d'agent des services périscolaires.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de créer un poste d'adjoint technique à compter du 1er septembre 2024, dans le cadre d'emploi des adjoints techniques à temps non-complet : 26 heures hebdomadaires (20.50 heures annualisées).
Décide de modifier le tableau des emplois en conséquence.
Décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget.
Autorise madame le Maire à procéder au recrutement.
Précise que cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant des cadres d'emplois d'adjoint technique. Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du Code Général de la Fonction Publique.

DCM n°2024038 – Personnel communal – accroissement temporaire d'activité

Rapporteur : Lea DUVAL, Maire

Madame le Maire, explique aux membres du conseil municipal que pour le bon fonctionnement des services, il est parfois nécessaire de procéder rapidement au recrutement de personnels sur des contrats de courtes durées pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

- **Il est donc proposé au conseil municipal de prendre une délibération de principe pour autoriser madame le Maire, à avoir recours à de tels contrats.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise madame le Maire, pour la durée du mandat, à recruter des agents contractuels sur des courtes durées, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, conformément à l'article L. 332-23 1°.
Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

DCM n°2024039 – Mini-Golf – Recrutement saison 2024

Rapporteur : Lea DUVAL

Madame le Maire, informe les membres du conseil municipal que le mini-golf ouvre du 1er juillet au 31 août et qu'il y a lieu de recruter un agent contractuel saisonnier pour la saison 2024

Il est donc proposé au conseil municipal de recruter un agent saisonnier :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de créer un poste de contractuel avec les caractéristiques ci-dessous :

- Emploi saisonnier
- Durée 2 mois
- Temps non complet : 30 heures hebdomadaires
- Grade : adjoint technique (catégorie C)
- Missions : accueil et entretien du Mini-Golf
- Rémunération calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement

Droit de préemption urbain

- Section AC, parcelles n°90 et n°289 – 2, rue des Voves (2024-03)
- Section AC, parcelles n°301 – 4, rue de la Courbe (2024-04)
- Section AE, parcelles n°515 et n°649 – 4, rue du Dr Jean Madelaine (2024-05)
- Section AE, parcelles n°188 – 11, rue Georges Rouault (2024-06)
- Section A, parcelles n°973 – 10, rue de l'Ouche de Bert (2024-07)
- Section AE, parcelle n°78 – 11, rue de la Gare (2024-08)
- Section AE, parcelle n°121 – 11, rue Louatron (2024-09)
- Section AE, parcelle n°19 – 16, rue Georges Rouault (2024-10)

Dépenses engagées

- Avril 2024

Affaires diverses

- 20 ans de la Bibliothèque : vendredi 31 mai à 18h00
- Départ du sous-préfet
- Élections européennes : scrutin du 9 juin 2024

la séance est levée à : 19h15

Lea DUVAL, Maire — Sébastien LE COCGUEN, 3ème Adjoint, secrétaire